

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le 30 Septembre 2024 à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire salle des conseils.

La séance est ouverte par Madame Poitou, Maire de la commune.

Sont présents : Poitou Delphine, Benard Claire, Bouré Michel, Terracol Alain, Morel Jean- Claude.

Sont excusés : Favre Valéry, Marcellot Sandra donne pouvoir à Monsieur Terracol Alain.

Est absent : Coste Joël.

En application de l'article 2121-15 du CGC, Monsieur Morel Jean-Claude est désigné secrétaire de séance.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

Aucune remarque.

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Tarif social cantine

Madame la Maire rappelle que la restauration scolaire est un service public indispensable aux familles.

L'état a mis en place une aide dans le cadre de la loi de lutte contre la pauvreté pour les communes rurales éligibles à la fraction de péréquation dans la dotation de solidarité rurale : Versement de 3 € pour chaque repas tarifé à 1 € aux familles, dont le quotient familial est inférieur à 1000 €.

Aussi il paraît logique de proposer un tarif social pour le coût des repas.

Madame la Maire présente le tableau suivant qui pourra être mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2024/2025 et pour une durée de deux ans.
Cette tarification est proposée pour les enfants de la commune de Saint Georges la Pougé scolarisés dans le RPI.

Quotient familial	Tarif envisagé/ repas
QF <1000	1,00 €
1001 < QF <1040	Prix coûtant moins 2,50 €
QF > 1041 Enfants famille d'accueil	Prix coûtant moins 1,00 €

Enfants non résidents sur la commune: Prix coûtant.

Cette délibération modifie la précédente pour indiquer: « ajustement du tarif en vigueur au jour de la facturation » .

Meublés de tourisme

Exonération en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.
(code général des impôts, article 1407 III)

Dans les zones FRR (france ruralités revitalisation) les communes peuvent, sur délibération, accorder une exonération totale de taxe d'habitation sur les locaux meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

Vote pour l'exonération de la taxe d'habitation.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Un habitant de Nouaillaguet demande la possibilité d'acquérir le chemin jouxtant son terrain.

Courrier adressé à M. Delaurent Eymeric lui demandant de fermer à clef la porte de son bâtiment situé rue de la Forge, afin d'empêcher les enfants de s'introduire à l'intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 43.